

HORS
SERIE
N°7

RÉPONSES

PHOTO

ENQUÊTE & DOSSIER

La photo d'art "démocratique": mythe ou réalité?

LA PHOTO? ACTE III

DOSSIER

La photo d'art est en pleine ébullition. À côté des galeries classiques, de nouvelles structures voient le jour chaque mois. Elles allient l'efficacité d'un site Internet et la nécessité de disposer d'un lieu pour exposer leurs œuvres "émblématiques". Toutes cherchent à élargir le cercle des collectionneurs, quitte à faire entrer le tirage photo dans le champ commercial de la Décoration et du Design. D'ailleurs, la célèbre enseigne de meubles Habitat ne vend-elle pas, de son côté, des cadres avec à l'intérieur des images d'auteurs reconnus?

Pour les photographes, ces "nouvelles galeries" sont-elles une aubaine ou un piège? Que reste-t-il à un artiste quand son image est vendue 60 €? Nous avons enquêté et rencontré cinq structures fort différentes qui proposent toutes des tirages d'auteur à des prix attractifs.

Dossier réalisé par J-C Béchet (texte et photos)

PHOTO D'ART,

■ VOZ'image (www.vozimage.com)

À l'origine du projet il y a un site en ligne divisé en trois parties: communauté/galerie en ligne/banque d'images et un showroom à Boulogne-Billancourt (92). Le projet global est en cours d'achèvement, il devrait être bientôt opérationnel selon Ivane Thieulent que nous avons rencontré pour ce dossier.

L'espace "Communauté" permet à chacun de mettre gratuitement ses photos sur le site, trois images maximum par jour. Ensuite, le public vote sur chaque photo et décide si cette image est plutôt faite pour la galerie ou la banque d'image. Mais il s'agit d'un avis purement consultatif, le choix final est réalisé par l'équipe de VOZ'image.

L'espace "Galerie" propose, lui, la crème des photos avec des éditions limitées à 30 exemplaires maximum (afin de rester en TVA 5,5 %). Les prix montent avec le numéro de l'édition. La photo doit être en exclusivité sur le site pendant 18 mois. A partir de là, VOZ'image fonctionne comme la plupart des autres structures: la photo choisie fait l'objet d'une numérisation haute définition (s'il s'agit au départ d'un document argentique) et d'un tirage de référence (bon à tirer). Le scan est "gratuit" pour le photographe mais il ne le récupère pas. Sur une vente à 100 €, il faut enlever la TVA, puis les frais de tirage, et ensuite, il reste environ 55 % pour l'auteur. Les contrecollage, encadrement et autres finitions sont à la charge de l'acheteur en plus.